



Carte grise en 24h chez Ij motors

Par **Thierryd65**, le **06/01/2011 à 21:48**

Bonjour,

Je suis d'habitude assez prudent concernant les achats sur Internet.

Ayant un emploi du temps assez chargé cette fin d'année 2010, je trouvais intéressant de passer par un intermédiaire pour faire les démarches d'obtention de la carte grise du véhicule que je venais d'acquérir.

Le slogan disait : Carte grise en 24h Le n°1 de l'immatriculation !

Je commande donc en payant le prix de la carte Grise + 29,90 € de prestation correspondant aux démarches, je présume. (Le 07/12/2010)

Les jours passaient et n'ayant plus de nouvelles je commençais à me faire du souci.

Après plusieurs essais de téléphone et mail, j'arrivais à avoir quelqu'un au téléphone qui m'indiquait que mes papiers étaient en cours de traitement et que j'allais avoir des nouvelles par mail.

C'est en fait 2 jours plus tard (le 20/12/2010) que je recevais un message disant qu'il n'était pas possible de traiter mon dossier et que mes papiers m'étaient retournés et qu'un remboursement total allait être effectué.

Je recevais 2 jours plus tard (le 22/12/2010) encore le même message.

Mes papiers sont bien revenus et j'ai pu faire ma carte grise très rapidement à part une petite heure d'attente à la préfecture mais j'ai reçu ma carte grise définitive de l'administration en moins de 8 jours.

En ce qui concerne LJ Motors pas de nouvelle pour le remboursement jusqu'à aujourd'hui ou je reçois un mail m'indiquant le montant du remboursement correspondant au total moins les 29.90€.

Je trouve ça un peu fort et je ne sais pas comment et avec quels arguments demander le remboursement total puisqu'il n'y a pas eu de prestation de leur part.

Le Montant n'étant pas énorme je me vois mal me lancer dans des démarches trop importantes.

En revanche je suis assez remonté pour leur faire la publicité qu'ils méritent.

Pouvez-vous me conseiller ?

Par **société LJ MOTORS**, le **15/01/2011** à **22:33**

Bonjour,

Je me permet de vous répondre en tant que responsable de la société LJ MOTORS, je vous confirme que si une erreur à été commise lors de la rédaction de l'acte de vente de votre véhicule (erreur d'orthographe sur le nom, erreur de frappe...) nous ne sommes pas en mesure d'effectuer l'enregistrement de la nouvelle carte grise, car nous sommes mandataire et nous n'avons le droit de faire des modifications sur les déclarations de cession enregistrées par la préfecture précédemment, néanmoins même si votre carte grise n'a pas été enregistré par nos services, notre prestation a été effectuée, car nos démarches administratives sont les mêmes que votre dossier soit accepté ou refusé par la prefecture.

D'autres parts , vu votre tres fort mécontentement suite à tous vos messages sur tous les blogs existant contre notre société , nous serions ravi d'en discuter avec vous , afin de satisfaire vos reclamations et de ne pas rester un client insatisfait par les prestations de notre société.

Je me permets de vous rappeler que vous pouvez nous contacter par téléphone ou par email : cartegrise@lj-motors.fr.

Cordialement

LJ MOTORS

Par **g6k**, le **03/02/2011** à **11:09**

Voici mon expérience sur le sujet, comme beaucoup, le certificat provisoire ne m'a été envoyé que lorsque j'ai fini par le demander par mail soit au bout d'une semaine. De plus la publicité sur les plaques offertes a elle aussi un piège puisque qu'aucune astérisque n'indique les frais de port associés. Et dans mon cas au moment de la commande rien ne s'est affiché pour que je sélectionne ou non les plaques d'immatriculations ce qui sur le coup ne m'a pas sauté aux yeux puisqu'elles sont annoncées gratuites. Lorsque j'ai signalé ce problème la réponse de l'établissement est une façon très polie de me dire "ce n'est pas notre faute si vous êtes aveugle". Je suis retournée simuler une commande pour voir de nouveau et je pense que tout le monde pourra confirmer que lorsque le choix des plaques apparait il est impossible de le rater vu les couleurs utilisées et, encore un hic, le cadre pour ce choix ne s'affichait pas entièrement.

Vu le prix de la prestation on s'attend à une certaine qualité de service qui n'est pas rendue.

Par **Raphael63**, le **04/05/2011** à **22:37**

Bonjour,

Je me permets de poster pour informer DU SERIEUX de L'entreprise LJ MOTORS.

Comme des dizaines d'autres personnes, je n'ai jamais reçu le certificat provisoire, pourtant promis sous 24h..

Enfin passons, ce n'est pas le but de mon message aujourd'hui.

Environ dix jours après avoir envoyé les documents, une certaine Valérie de la société LJ MOTORS me contacte en me disant qu'il leur est impossible d'établir la carte grise, il faut que j'aille en préfecture. Passons, je lui dit par conséquent de me retourner les documents envoyés et me rembourser l'argent versé. Cette personne me réponds: J'ai fais un travail sur votre dossier, même s'il n'a pas aboutit , je dois être payé, nous ne remboursons pas les frais de 29.9€!

Je réponds alors: Pourquoi payer une prestation que vous n'avez pu fournir? Elle me réponds la même phrase qu'au début, tel un robot, et ce pendant 5 bonnes minutes , ne voulant rien comprendre, en me disant de lire leurs CGV ...

Je raccroche, attends quelques jours, et effectivement je reçois un virement du montant versé, sans les 29.9€ bien sur...

Je vous joins donc le mail qui en à suivi:

Bonjour,

Je vous contacte ce jour concernant ma commande 110402LJ9069 que vous n'avez pu honorer..

Voici ci-joint une copie de votre mail:

"Bonjour,

J'ai le regret de vous informer que nous sommes dans l'impossibilité de traiter votre demande d'immatriculation, ce dossier ne peut être traité que par la préfecture de votre lieu de résidence, suite à un probleme administratif anterieur.

Nous vous informons que l'ensemble de vos documents vous ont été renvoyés ce jour en lettre suivi et qu'un remboursement total vous a été recredité directement sur votre compte."

Comme vous le mentionnez, vous êtes dans l'impossibilité technique d'honorer la prestation. Vous devez donc me rembourser le "total" comme vous dites d'un montant de 245.30?. Hors, j'ai reçu un ticket de remboursement de 215.40?. Soit un manque de 29.90?..! Correspondant j'imagine à vos honoraires!

Pourquoi payer des honoraire pour une prestation non rendue?!

Ce matin j'ai contacté un ami avocat qui m'à affirmé l'illégalité de cette action, en évoquant l'article 1146 du code civil. Je n'ai pas manqué de lui transmettre vos CGV qui d'après lui sont

largement incomplètes, et ne justifient en rien ce 'racket'.

Par conséquent je vous somme de bien vouloir recréditer au plus tôt la différence de 29.90? sur mon compte bancaire.

Sans action de votre part sous 7 jours je vous informe de l'intention de transmettre le dossier au TGI de Clermont-Ferrand, comme cela m'à été conseillé.

Je vous informe qu'une copie papier de ce mail sera envoyée, ce jour, avec l'accusé de réception correspondant, à l'association UFC que choisir, dont je suis membre depuis 2006. Après les avoir contacté, il m'ont conseillé de leur transmettre le dossier complet et m'ont expliqué que je ne suis pas le seul à les avoir contacté pour un litige avec votre société.. Croyez-le bien, je n'y manquerai pas...

Dans l'attente de votre réponse,
Cordialement,

Mr XXXX

Bien sur, sans jamais recevoir de réponse...

Je clôture donc ce post pour vous dire MEFIANCE, ne faites pas comme moi, faites des recherches sur cette fameuse société avant de commander, vous en trouverez les éloges...

Par mimi493, le 04/05/2011 à 22:48

un mail n'a aucune valeur.

Vous devez exiger le remboursement par LRAR de mise en demeure, sous huitaine avant poursuite devant le tribunal de proximité.

Par contre relisez bien le contrat qui vous lie à eux. Il est possible que si vous êtes responsable de l'impossibilité (véhicule gagé, amende en suspend, erreur empêchant la délivrance de la carte d'immatriculation), que le contrat prévoit le non remboursement (puisque'ils ont fait le travail)

Est-ce le cas ? êtes-vous allé à la préfecture et êtes-vous ressorti avec votre carte, sans problème ?

Par **Raphael63**, le **04/05/2011** à **22:55**

Bonsoir,
je sais bien qu'un mail n'a aucune valeur.
Seulement j'essaie la "technique douce" avant de mettre 9 € dans une lettre recommandée AR qui sera de ma poche encore...

Je suis allé a la prefecture et ai fait la carte grise sans problème bien sur.

Lisez-bien le mail qu'ils m'ont envoyé (copie dans mon précédent post)
Ils indiquent clairement que je ne suis aucunement en tord, une sois-disant erreur antérieur de la préfecture...

Dans leur 'pseudo contrat' CGV ils indiquent juste que les frais leur seront dûs s'il le client refuse de fournir les papiers qu'ils pourrait leur manquer...

J'ai contacté un avocat qui me donne entièrement raison, mais me dis qu'ils le savent bien que peu de gens iront jusqu'en justice pour 29.9€ donc ils en profitent largement...

Par **mimi493**, le **05/05/2011** à **14:14**

Donc si effectivement, il n'y avait pas de problème, vous êtes dans votre droit. A eux de prouver qu'ils n'ont pas pu faire établir le document de votre fait.

La LRAR électronique, c'est 6.90 euros et 3.80 euros en se déplaçant à la poste ... et exigez dans la lettre le remboursement des frais qu'ils vous obligent à faire.

Par **Philippe**, le **01/10/2012** à **19:50**

Bonjour, je dois me retourner contre LJ Deux ans après car erreur dans ma CG et pas de passage au contrôle technique.

Avez-vous le nom du site, leurs coordonnées ? je ne retrouve rien, merci

Par **vanessa1808**, le **14/06/2013** à **11:09**

bonjour
meme cas que philippe ! on m'a renvoyé mon dossier pour carte grise plus valable et depuis plus moyen de les joindre cependant on m'a bien encaissé la totalité de la somme que puis - je faire ? **Merci**